



**MAIRIE DE NANTERRE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
VIEUX PONT  
28 OCTOBRE 2009**

André Cassou ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en rappelant l'ordre du jour de la séance :

- Bateau : point sur les relogements, le calendrier des travaux et le documentaire
- Point sur la fusion EPAD/EPASA et l'élargissement de la Défense
- Squares et Projet Croix Sens Durable
- Bilan de la fête de quartier 2009

✚ **Point sur le calendrier des travaux pour la démolition/reconstruction du Bateau** par Nadia Spiessens Directrice de la délégation de Nanterre de l'OPDHLM

N. Spiessens informe les habitants que le démarrage des travaux est conditionné par le déplacement d'un transformateur géré par l'ERDF qui alimente une partie du quartier. Un nouveau transformateur va être installé et le courant transféré avant que les travaux de démolition du centre commercial ne puissent démarrer. Une fois que le travail de préparation du chantier sera terminé, la démolition en tant que telle sera rapide : de 8 à 10 jours. Dès que tout sera démolé il s'agira dans un premier temps de creuser car plusieurs parkings vont être réinstallés sur le secteur, et notamment du côté de Guerry et Barbusse. Le chantier de construction devrait durer entre 16 et 18 mois pour que l'ensemble des bâtiments (80 logements) rue Barbusse, Guerry et Guesde soient livrés courant avril-mai 2011.

Un habitant s'interroge sur la coupure de courant au moment du transfert entre les deux transformateurs. L'OPDHLM informe qu'en cas de coupure, ERDF a l'obligation légale d'informer les utilisateurs (bailleur et particuliers) au moins 3 semaines avant. L'OPDHLM informera également en parallèle de la coupure de courant qui sera la plus courte possible.

M. Ghezal, président de l'amicale du Bateau interpelle l'OPDHLM sur la question de la sécurisation du chantier car les espaces délaissés voués à la démolition ne sont pas protégés, accessibles à tous, ce qui lui semble assez dangereux. Il évoque un début d'incendie récent.

N. Spiessens lui répond que le balisage du chantier relève de la responsabilité de l'entreprise. Dès que les travaux pourront démarrer, le balisage, cantonnement des

espaces sera effectué. Il y aura des barrières de sécurisation avant de commencer à démolir.

M. Guezal s'interroge sur le rôle de l'office départemental pour sécuriser les espaces avant même que les entreprises de travaux n'interviennent.

N. Spiessens lui répond que les bâtiments sont sécurisés, et que si certaines personnes forcent pour entrer par les toits, il est difficile de les en empêcher, même si l'on met des barrières.

### **✚ Point d'avancement sur les relogements des locataires du Bateau**

Il reste encore 48 familles à reloger sur 183.

Un locataire qui a été relogé s'interroge sur le droit au retour dans le quartier, inscrit dans la convention signée par le bailleur.

N. Spiessens confirme ce droit au retour, il faut pour cela que le locataire désireux de revenir sur le quartier le signale à l'office, notamment auprès de M. Selmet.

### **✚ Présentation du projet de documentaire sur le Bateau dont le tournage est s'engagé**

Boubacar Hamdani, vice-président de l'amicale du Bateau, présente l'origine du projet :  
*« L'idée de ce film est arrivée un an après l'annonce de la démolition. Elle vient du fait que le Bateau a marqué l'histoire du quartier, l'histoire de Nanterre, à travers les bonnes et mauvaises nouvelles... L'idée est que l'on ne peut pas regarder partir tant de familles sans garder un petit souvenir, c'est-à-dire retracer l'histoire de cet immeuble, ce qu'il y avait avant, comment on y a vécu à l'intérieur, après pour l'avenir, ce sera difficile de répondre. Le fil conducteur de cette idée était de faire parler les gens ».* M. Hamdani évoque ensuite les différents financeurs du projet mobilisés par l'amicale du Bateau : la mairie, l'office départemental, la Caisse des Dépôts, le Magasins Leclerc, avec M. Boutellier qui habitait le quartier avant la construction du Bateau, le Conseil Général et l'Etat.

Cheikh Djemaï, réalisateur du documentaire, présente à son tour le projet de documentaire :

M.Djemaï présente son parcours : 'il habite Nanterre depuis plus de 50 années (son âge),il a connu toute la palette de problèmes de logements que l'on a connu à Nanterre, depuis les bidonvilles, jusqu'aux HLM, les problèmes de déménagement, de relogement, et par ailleurs est devenu réalisateur. Il a travaillé sur la guerre d'Algérie et a produit un film en 2006 intitulé « Nanterre, une mémoire en miroir », qui raconte l'arrivée de ses parents venus à Nanterre dans les années 60 après la guerre d'Algérie.

Lorsque l'amicale du Bateau et l'Office départemental lui ont proposé ce projet, il a écrit le scénario du film : *« L'idée est de raconter l'histoire avant le Bateau, c'est-à-dire la Cité Jardin, puis comment le Bateau est né, quelles sont les personnes qui sont passées dans ce Bateau et pourquoi cet immeuble est amené à être démoli et ce que l'on va construire, quelles sont les perspectives. Les meilleurs témoins de cette histoire du Bateau ce sont les*

*gens qui y habitent. Il manque souvent de traces, de lieux de mémoire lorsque l'on démolit. Un film comme celui là peut aider à accepter ce changement »*

**Le réalisateur** fait ensuite un appel aux habitants qui auraient des films, des photos, tous les éléments qui peuvent témoigner des différentes périodes du Bateau. Il peut même s'agir d'éléments pris ou tournés en dehors du Bateau, de la cité du Vieux Pont, des fêtes, des journaux.

**N. Siessens**, donne la position de l'Office départemental vis-à-vis du projet de documentaire

*« Le Bateau n'est pas un bâtiment anodin, quel que soit le bâtiment d'ailleurs c'est toujours un lieu de vie, un lieu d'amour, un lieu d'espoir pour des personnes arrivées il y a très longtemps qui ont irrigué de leur vie ce bâtiment. Cela nous a paru très important que l'on garde une trace et pas seulement sur des papiers, une trace de la parole vivante, des gens. C'est en parlant que l'on construit une vie. C'est important d'accompagner cette démolition, qui n'est pas qu'une démolition, c'est aussi une restructuration du quartier. C'est important d'accompagner cette démarche et qu'il reste une trace du vécu de ce lieu emblématique de Nanterre. On est très satisfaits de cette collaboration avec l'amicale des locataires et l'on espère que le résultat sera à la hauteur de nos attentes et de vos vies ».*

**M. Djemaï** indique que le tournage du documentaire est engagé. Le conseil de quartier est d'ailleurs filmé par l'équipe du film. Le tournage doit durer 5 semaines au total, étendues sur 3 mois. *« L'idée est de prendre le temps de rencontrer les habitants en fonction de leur disponibilité, de travailler avec les habitants, de réfléchir, d'échanger, de témoigner sur leur réalité ».*

Le réalisateur précise d'ailleurs que le format final du film, sa durée, ne sont pas déterminés à l'avance. Le résultat final sera le fruit de la collaboration entre l'équipe du film et les habitants. M. Djemaï précise par ailleurs qu'il souhaite recueillir également le témoignage des personnes vivant à côté du Bateau, dans les cités alentours ou dans la zone pavillonnaire, afin de connaître leur regard sur cet immeuble. Il conclut en indiquant que chacun des habitants aura un DVD du film qui est la propriété de l'amicale et des financeurs du film.

### **Point sur le projet de création de l'EPADSA, l'élargissement de la Défense, et le Grand Paris**

**M. Cassou** évoque les deux projets de décrets reçus par la ville le 3 août et qui ont vocation à modifier la gouvernance du territoire nanterrien :

- le 1<sup>er</sup> Décret concerne la fusion de l'EPAD/EPADSA. L'EPAD est tout ce qui gère la Défense, tandis que l'EPASA est l'Etablissement Public Seine Arche que nous avons créé en 2000 pour aménager les Terrasses de Nanterre avec l'installation d'Axa, un projet de 35000 dont 40% de logements sociaux, avec 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 100 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics. La ville s'est prononcée contre la fusion des 2 Etablissements Publics, mais le gouvernement n'a pas l'obligation de suivre cet avis.
- Le 2<sup>e</sup> Décret, concerne un projet d'extension du périmètre de l'OIN (Opération d'Intérêt National). Ce nouveau périmètre inclus le périmètre de l'EPAD, la zone des

Groues située derrière l'Arche de la Défense, une partie de la Garenne Colombes et tous les terrains situés entre la A86 et les bords de Seine.

La ville s'est prononcée contre ce nouveau périmètre qui la priver de la maîtrise de son développement sur 50% de son territoire, d'autant plus que la représentation de la ville est diminuée dans le nouvel Etablissement Public. En effet, il n'y aura que 2 représentants de Nanterre sur 15 membres au Conseil d'Administration du futur Etablissement alors qu'il y en avait 6 à l'EPASA. Les autres communes de Puteaux, Courbevoie, La Garenne auront chacune un représentant alors qu'il y a beaucoup moins de leur territoire qui est pris dans ce périmètre. Le Conseil Général aura deux représentants.

Pour toutes ces raisons la ville a lancé une campagne sollicitant les habitants pour signer des cartes pétition qui seront remises au président de la République le 2 décembre. La Municipalité, élue à plus de 56% des voix y a 1 an, n'accepte pas que les Nanterriens soient privés de la libre décision de leur développement.

A cette spoliation du territoire municipal va venir s'ajouter le projet de loi sur le Grand Paris. Les objectifs de ce projet de loi sont intéressants sur les transports, la réorganisation de voiries. Il va créer un métro en grand 8 qui va relier Saclay à Orly, à Paris, La Défense à Roissy avec une quarantaine de gares. Il y aurait en projet une nouvelle gare Eole, une gare TGV, l'arrivée de la ligne 1... Autour de ces gares, la Société du Grand Paris aurait la maîtrise du territoire sur un périmètre en discussion.

Tous ces projets feraient que la ville ne maîtriserait que le Mont Valérien, le Centre-Ville, le Plateau et peut-être le Vieux-Pont s'il n'y a pas de gare à Rueil.

**M. LEFRET, Conseiller Municipal UMP** à Nanterre estime que tant qu'un Programme d'Intérêt Général n'est pas créé, la ville maîtrise les constructions sur son territoire grâce à son P.L.U. Il ajoute que l'EPASA aurait 80 millions d'€ de déficit dont la moitié serait à payer par la ville, soit 40 millions. Il déclare également que le budget communication de la ville sur cette question s'élève à ce jour à plus de 400 000 €. Cela représenterait la moitié de la subvention donnée par la ville à la Maison de l'Emploi. Pour lui, l'important est de faire venir de l'emploi à Nanterre, et à ce titre l'amélioration des transports en commun que permettrait le projet du Grand Paris est fondamentale. La société du Grand Paris permettrait d'accélérer les choses, sans passer par toutes les Enquêtes Publiques nécessaires.

**M. Cassou** conteste les affirmations de M. Lefret telles que le déficit annoncé sur l'EPASA. Il indique que l'EPAD en revanche est en déficit. Il ajoute que le PIG fait partie du projet de loi de création du Grand Paris et réaffirme que l'enjeu de tout cela est notamment de donner à l'EPAD des moyens financiers qu'il n'a plus. Il répond concernant l'emploi que la ville n'a pas attendu pour créer de l'emploi à Nanterre où il y a aujourd'hui plus d'emplois que d'habitants, ce qui est le cas de très peu de villes en France. Il y a 92000 habitants et près de 100 000 emplois, même si ces emplois ne correspondent pas à la demande des nanterriens puisqu'il y a 50000 chômeurs.

Il ajoute que la ville a des projets de développement sur les territoires concernés, elle souhaite y travailler en partenariat avec l'Etat, avec un respect mutuel des partenaires comme cela a été le cas pour l'EPASA.

**M. GUEZAL** interpelle l'assemblée sur le projet de construction de Stade du Racing sur un terrain appartenant à Puteaux et s'interroge sur la possibilité que ce projet touche le territoire de Nanterre. Il demande également s'il est question d'une gare TGV à Nanterre Université.

**M. Cassou** lui répond que ce projet de grande salle omnisport type Zénith pour matches et Concerts évoluera en fonction de la gouvernance à venir. Il précise que la gare TGV est prévue à la Défense et que la ligne 1 doit arriver à Nanterre Préfecture, ainsi que le Tramway.

**Un habitant** s'interroge sur l'avenir des papèteries de la Seine, monument de la ville datant de 1904.

**A. Cassou** répond que la ville a voté deux demandes de l'Etat de créer des Zones d'Aménagement Différé. L'Etat considère que cette zone va muter, que les Papèteries de la Seine ne vont pas rester là. Cela représente 17 à 18 ha qui doivent changer de destination. Il est donc probable que la société propriétaire des Papèteries de la Seine envisage de cesser son activité. Aujourd'hui les salariés sont en situation de chômage technique pour un certain temps. Il y aura donc probablement un projet de construction de logements ou de bureaux. Concernant le bâtiment, la ville, si elle en a encore le pouvoir, s'attachera à ce que soit préservé ce patrimoine historique et industriel de Nanterre.

**Un habitant demande quelles seront les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour la ville de Nanterre** et à quoi elles servent dans le budget de la ville. Il demande dans ce contexte pourquoi la ville ne se bat pas pour conserver les emplois des Papèteries de la Seine plutôt que de se préoccuper de préserver la mémoire.

**A. Cassou** lui répond concernant les Papèteries qu'il est possible d'installer des techniques de pointes dans un bâtiment historique préservé. L'enveloppe ne détermine pas le contenu. Concernant le maintien de l'emploi, A. Cassou indique qu'il sera difficile de résister face à la décision de l'entreprise de cesser son activité. Il convient toutefois que la priorité d'une ville populaire comme Nanterre doit être la défense et même la création d'emplois. Il y a 100 000 emplois aujourd'hui et le travail consiste à améliorer la qualification des demandeurs d'emplois nanterriens pour qu'ils puissent y accéder plutôt que des personnes venant de l'extérieur.

Il signale par ailleurs qu'une page économique de Nanterre est en train de se tourner au regard des résultats du dernier recensement montrant qu'il y a aujourd'hui à Nanterre plus de cadres que d'ouvriers. La part d'ouvriers est passée de 35% il y a 30 ans à 17% aujourd'hui. Ces changements impliquent que les personnes qui sortiront du système scolaire sans qualification auront de plus en plus de mal à trouver du travail à Nanterre comme ailleurs. La ville se bat pour faire venir aussi des emplois à destination des personnes qui ont de moindres qualifications. Faire venir un centre de tri des ordures ménagères créé 150 emplois, un centre de tri de la Poste c'est 150 emplois. Mais la meilleure garantie de trouver de l'emploi c'est d'améliorer sa qualification. Il y aura de l'emploi à Nanterre à l'avenir, c'est garanti, mais avec un certain niveau de qualification.

Concernant la **réforme de la Taxe Professionnelle**, A. Cassou indique que les débats sont encore en cours. Ce qui est sûr c'est que la TP actuelle sera remplacée par une autre cotisation articulée en deux volets. Un volet portera sur les biens d'équipement et un deuxième sur la valeur ajoutée. Le problème est de savoir qui va bénéficier de la taxe sur la valeur ajoutée, car c'est celle qui se développe le plus. A l'origine ce sont les Départements et les Régions qui devaient en bénéficier, mais les villes sont montées au créneau car cela implique qu'une partie importante de leurs ressources seraient diminuées. Nanterre bénéficie d'un bon niveau de TP, donc elle ne peut qu'être pénalisée par une révision de cette taxe. La TP représente 1/3 du budget communal, soit 75 millions d'euros. Si la ville perd ne serait-ce que 10% de ces recettes, elle perd 7,5 millions d'euros. La ville est donc plutôt inquiète de l'évolution des choses, d'autant que les données restent floues. Or elle doit engager dans quelques semaines la préparation du budget 2010. Les pouvoirs publics promettent aux collectivités une compensation des ressources mais uniquement pour la première année. Cela serait ensuite 5% de moins de compensation par an... Face à cela, la ville s'attend à une hausse de la demande sociale, dans ce contexte de crise. Le risque serait alors que la ville soit obligée de compenser la perte de la TP par une hausse de la taxe d'habitation.

**M. Ripoteau**, conseiller municipal UMP centre indique qu'il ne partage pas le point de vue de M. Cassou concernant la réforme de la TP, car il y aura compensation à l'euro près, au moins pendant 5 ans et sans diminution. Il ajoute que chaque année le budget voté de la ville implique une augmentation de la recette des impôts, de 3 à 6 millions d'euros. La ville n'est pas pauvre et ne risque pas de voir ses recettes diminuer dans les prochaines années. Il informe que les élus UMP ont voté ces fameux Décrets qui amèneront des entreprises, donc des recettes complémentaires. L'EPASA est en très léger déficit, mais qui peu se compenser par la construction d'une seule tour. Pour le moment il n'y a pas péril en la demeure.

**M. Cassou** reconnaît que la ville de Nanterre, pour l'instant, ne manque pas de ressources, mais il indique que 30% des demandeurs de logement social à Nanterre sont sous le seuil de pauvreté. Donc la ville a de quoi utiliser ces ressources.

**Un habitant** s'interroge sur l'avenir de la ville au regard des conséquences de la création de l'EPAD qui d'après lui, a amené des tours, permis de créer des équipements, des HLM mais qui a aussi posé des problèmes, avec une ville écartelée, avec des fractures urbaines, des problèmes dans les quartiers. Construire des tours ne doit pas se faire sans un respect de l'histoire de la ville, sa mémoire. Il ne faut pas jouer avec l'histoire des gens.

**Une habitante** demande si le futur Etablissement Public aura le droit d'exproprier.

**M. Cassou** lui répond qu'effectivement le futur Etablissement public pourra exproprier s'il démontre que le projet proposé est d'intérêt général. Il indemniserà en conséquence.

L'habitante s'interroge sur la possibilité du futur Etablissement à financer la couverture de la bretelle d'autoroute que la ville ne peut pas financer.

**M. Cassou** lui répond que le projet de couverture aurait de toute façon été mené par l'EPASA, les modalités de financement étant les mêmes quel que soit le type

d'Etablissement Public. La ville souhaite mener ce projet d'intérêt national avec l'Etat mais avec un partenariat équitable.

**M.Gauthier**, de l'association Croix Sens Durable demande s'il y a d'autres opérations OIN de ce type en France et comment cela s'est passé. Il s'interroge sur le raccourcissement des procédures d'enquête publique préalable dont le rôle est important pour associer les habitants aux projets. Il rappelle que les Enquêtes Publiques ont été rendue obligatoires par la loi Bouchardeau de 1983.

**A. Cassou** : Il y a 6 OIN sur l'Ile-de-France, telles que Saclay. Mais celle de l'EPADSA est la plus spécifique. Parmi les 4 communes concernées directement, 3 ont voté contre (Nanterre, Puteaux, Courbevoie) et une ne s'est pas prononcée (la Garenne-Colombes).

**Un habitant** se demande si la situation n'est pas finalement un retour de bâton de dizaines d'années de la politique de Nanterre qui a toujours refusé le progrès que pouvait apporter la Défense. Il estime que la ville a peur de perdre la main mise sur un territoire sur lequel elle ne fait rien et trouve discutable de préférer accueillir un centre de tri postal plutôt que des capitaux apportés par l'extension de La Défense qui permettent de créer des emplois et paient les politiques sociales.

**A. Cassou** trouve les propos de cet habitant injustifiés notamment au regard du nombre d'emplois créés sur la ville et à la construction de 6000 logements, dont 40% de logements sociaux. Il indique que peu de villes d'Ile-de-France en font autant alors que les impôts locaux sont parmi les plus faibles juste après Paris. Il rappelle que la construction de logements en densifiant la ville est une nécessité pour un développement durable de la ville et ajoute que la ville a accepté l'installation de plusieurs sièges sociaux de grandes sociétés (AXA, SFR, BNP). Il souscrit à l'idée que La Défense est une chance pour Nanterre mais estime que son développement doit s'effectuer dans un dialogue avec la ville.

**Un habitant** trouve choquant que l'on souhaite construire davantage de tours pour combler le déficit de l'EPAD, car il estime que plus personne ne veut que ses enfants habite dans une tour de logements. Il n'est pas favorable au développement de tours de bureaux à La Défense non plus qui amènent les salariés à faire des heures de transport pour s'y rendre. Il s'oppose à une telle concentration géographique des bureaux alors que l'on dispose des nouvelles technologies et prône un développement plus durable de la ville.

## **L'appel à projet de Croix Sens Durable**

**A. Cassou** informe l'assistance que le projet qui avait été étudié par la ville et présenté au Conseil de Quartier ne sera pour l'instant pas poursuivi sur décision du Bureau Municipal. Cette décision fait suite à certaines difficultés rencontrées dans plusieurs parcs de la ville (Chanzy, Parc des Anciennes Mairies et square Lebon) en raison de la présence de personnes s'adonnant à l'alcoolisme qui ne sont pas des SDF. La Ville ne souhaite pas traiter ces questions uniquement sous l'angle répressif qui serait insuffisant voire inutile,

mais également l'angle sanitaire et social notamment grâce à l'intervention de l'association la Fratrie. Un bilan de ce travail, suivi par M. Debord, sera effectué à l'issue d'une année. M. Cassou informe toutefois que le Bureau Municipal s'est engagé à faire cesser l'utilisation actuelle de l'espace par les camions.

**M. Lefret** conteste cette décision, estimant que l'on ne va pas fermer chaque espace dès l'instant où il est squatté.

**M. Gauthier, de l'association Croix Sens Durable**, indique que l'association a été informée en juin de cette décision. Il rappelle que le terrain concerné appartient à la ville, qu'il est situé entre l'avenue de Rueil et la rue du Bois. Les principes du projet étaient de créer un passage entre deux entités du quartier du Vieux Pont et créer un espace utilisable par toutes les générations et qui pouvait accueillir des manifestations grâce à une sorte d'amphithéâtre. Il propose en attendant que le projet n'aboutisse un jour que l'on mette une dalle ou des gravillons sur le sol, avec une caninette.

### **Le bilan de la fête de quartier 2009**

La chef de projet de quartier Vieux-Pont/Centre, en fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre, se présente aux habitants et indique aux habitants que la ville a réalisé en interne un bilan de la fête de quartier au sein des différents services. Elle souhaite que ce bilan soit partagé avec les habitants, pour cela, elle invite les habitants à exprimer leur ressenti sur la cession 2009 de cette fête qui a été organisée rue Paul Langevin avec le thème des années 1970.

Certains habitants ont demandé des précisions sur la façon dont s'organise cette fête.

Une habitante en particulier exprime le souhait d'être informée au plus tôt de la façon dont elle peut s'associer aux préparatifs, en faisant des gâteaux par exemple. M. Cassou lui précise qu'un collectif de préparation de la fête de quartier est constitué et qu'il informera les habitants qui souhaitent participer comment cela va se dérouler en 2010.

M. Lefret suggère d'organiser en 2010 un repas de rue, idée que semblent partager plusieurs habitants ainsi que le responsable de l'animation du conseil de quartier.

Plusieurs habitants suggèrent d'organiser des collectifs de préparation le soir pour que davantage de personnes puissent y assister.

Une habitante suggère de profiter de la fête de quartier pour mettre en place une cagnotte pour aider certains jeunes à faire des études ou aider des personnes âgées dans le besoin. M. Cassou lui indique qu'il est louable de faire appel à la solidarité mais qu'avant cela il vaut mieux utiliser les dispositifs d'aide existants au niveau municipal et associatif.

### **Questions diverses**

**M. Cassou** confirme que le collègue Jean Perrin sera livré en juin 2009. Il n'y a pas de retard sur le chantier et la rentrée aura bien lieu en septembre 2010.

**M. Cassou** conclut la séance en invitant les habitants à participer au collectif de préparation du conseil de quartier. Il informe les habitants de la tenue d'un Conseil de quartier commun Centre Vieux Pont à l'Agora le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et remercie les personnes présentes.